

BURKINA FASO
=====

UNITE-PROGRES-JUSTICE

=====

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE
TRANSITION

IV^E REPUBLIQUE

DEUXIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

LOI N°007-2022/ALT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-025/PRES DU 31 DECEMBRE 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 22 NOVEMBRE 2021, ENTRE LE BURKINA FASO ET LA DEUTSCHE BANK S.A.E POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BASSINKO (PCE/CHU BASSINKO)

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Résolution n°001-2022/ALT du 22 mars 2022, portant validation du mandat des députés de l'Assemblée législative de transition ;

a délibéré en sa séance du 14 juin 2022
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n° 2021-025/PRES du 31 décembre 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 22 novembre 2021, entre le Burkina Faso et la Deutsche Bank S.A.E pour le financement du Projet de construction et d'équipement du Centre hospitalier universitaire de Bassinko (PCE/CHU Bassinko).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 14 juin 2022

